



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclisme

Question écrite n° 27191

Texte de la question

M. André Flajolet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'opportunité de créer une nouvelle catégorie d'athlètes de haut niveau, catégorie dite "masters" ou "vétérans", en particulier dans le cyclisme. En effet, de nombreux compétiteurs font rayonner leur discipline et leur pays à travers le monde en étant ignorés des fédérations françaises, ce qui est un handicap majeur en terme de préparation puisqu'il n'y a pas de mise à disposition des installations et de l'ingénierie, d'une part, aucune prise en charge financière, d'autre part. Or l'UCI reconnaît cette catégorie et cette dernière serait un atout important dans l'exemplarité d'un sport qui a besoin de retrouver un rang et une dignité et dans le renforcement des encadrants pour les clubs.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des sports est conscient des contraintes que rencontre l'ensemble des sportifs dans le cadre de la pratique d'un sport de compétition à l'échelle internationale. Toutefois, son objectif principal concernant le sport de haut niveau est d'amener les sportifs français à participer et à réussir aux jeux Olympiques afin que la France brille sur la scène internationale. La qualification aux jeux Olympiques est subordonnée aux résultats des championnats du monde et/ou des championnats d'Europe, et plus précisément, aux résultats des équipes de France Élite ou Senior dans ces compétitions. Les résultats ou la participation à ces compétitions sont pris en compte pour l'inscription sur la liste nationale des sportifs de haut niveau. Le ministère de la santé et des sports apporte son soutien technique et financier à ces compétitions de référence et à leur préparation. Il n'envisage pas pour l'instant de créer une nouvelle catégorie de sportifs dénommée « masters » ou « vétérans ».

Données clés

Auteur : [M. André Flajolet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27191

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5845

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1147